

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011\_A131-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_A131**

**OBJET : Ressources - Budget - Débat d'orientations budgétaires 2012 - Budget annexe de l'aménagement**

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel – BOYER Michel - BRAMI Hélie – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges – CURINIER Erick - DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc - GARCIA Daniel – GARÇON Jacques - GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDEMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle - LOUIT Christian - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik - MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Hélie – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – FILIPPI Claude – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

## CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
Monsieur Régis MARTIN

**Objet : Budget - Débat d'Orientations Budgétaires 2012- Budget Annexe de l'Aménagement**  
**Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le 15 décembre prochain notre Assemblée doit se prononcer sur le projet du Budget annexe de l'aménagement pour l'exercice 2012.  
Conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget. Tel est l'objet du présent rapport.

### **Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa compétence en matière de Développement Economique, la CPA a créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 un budget annexe de l'aménagement afin de suivre les opérations de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réalisées en régie.

Ceci est en effet une obligation de la M14 qui stipule : « les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte-tenu de la nature de ces opérations et de leur durée. »

Le budget annexe de l'Aménagement regroupe ainsi deux opérations de création de ZAC (zone d'aménagement concerté) : la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil et la ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson. La ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc a en effet été concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires en 2011.

L'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces trois opérations sont imputées sur le budget annexe afin d'avoir une vision complète du coût de l'opération d'aménagement. Il s'agit des dépenses d'acquisitions foncières, des frais d'études (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, étude de sols, levés topographiques, bornage...) et des travaux de viabilisation.

Le budget annexe de l'aménagement doit être équilibré.

Le décalage dans le temps entre l'enregistrement des dépenses et des recettes fait naître des besoins de financement conjoncturel qui sont financés par une avance du budget principal au budget annexe. Cette avance est une dépense provisoire, remboursée par la suite.

### **Le détail des postes par opérations est le suivant :**

#### ZAC du Carreau de la Mine

Les dépenses concernent :

- les prestations liées à la commercialisation des lots (architecte urbaniste de la ZAC et géomètre),
- 40 000 € de reliquat de travaux sur la ZAC,
- l'acquisition d'une bande de terrain à Réseau Ferré de France.

## ZAC des Vergeras

Les montants concernent la totalité des acquisitions foncières liées à la mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique. L'arrêté de DUP a été obtenu en 2011. La phase suivante est celle de l'expropriation avec l'arrêté de cessibilité. Il s'agit également de la mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de l'opération.

Les recettes du budget annexe proviennent des cessions de lots sur la ZAC du Carreau de la Mine, et sont estimées à 1.900.000 € en 2012, au regard des délibérations de cessions prises en 2011 par la CPA, et de l'avancement des projets des entreprises.

Le volume de dépenses a considérablement diminué en 2012 par rapport à 2011 (de 1 202 000 € à 476 000 €) en raison de la fin des travaux de viabilisation de la ZAC de Meyreuil. Par ailleurs, le volume de recettes a beaucoup augmenté puisque la zone est en phase active de commercialisation.

Ainsi, au regard des dépenses et des recettes prévues, il apparaît un excédent du budget annexe de 1 424 000 € qui sera viré sur le budget général de la CPA en recette d'investissement.

Nature	Libellé	Demande de BP 2012
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
<b>Dépenses</b>		
6045	Achats d'étude, prestations de services Meyreuil	20 000
6015	Terrains à aménager St Estève Janson	350 000
6045	Achats d'étude, prestations de services St Estève	26 000
605	Achat matériel et équipement Meyreuil	40 000
6015	Terrains à aménager Meyreuil	40 000
71355	Variation de stock de terrains aménagés	1 424 000
<b>Recettes</b>		
7015	Vente de terrains aménagés Meyreuil	1 900 000
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>Dépenses</b>		
168751	Dettes groupements de collectivités	1 424 000
<b>Recettes</b>		
3555	Stocks de terrains aménagés	1 424 000

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 relatif à la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 septembre 2011.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2012 pour le Budget Annexe de l'aménagement.

OBJET : Ressources - Budget - Débat d'orientations budgétaires 2012 - Budget annexe de l'aménagement

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir débattu, le Conseil de Communauté prend acte du rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



1.6 NOV. 2011